

Actualisé au 19 février 2021

**Dossier de demande de modification
d'un Diplôme d'Université**

**DIPLÔME D'UNIVERSITE
« DIPLOME DE JURISTE CONSEIL D'ENTREPRISE »**

I - Description générale du projet

I – 1 Objectifs de la formation

✓ **Présentation générale de la formation**

Créé en 1966, le Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise est un label national géré par la Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise (F.N.D.E.), qui est actuellement délivré par onze centres universitaires : Paris II, Rennes, Montpellier, Caen, Cergy, Lyon, Poitiers, Bordeaux, Nancy, Toulouse, et Strasbourg.

Ce diplôme propose une formation en droit de l'entreprise largement tournée vers la voie professionnelle. Il s'appuie, d'une part, sur une collaboration étroite entre les intervenants universitaires et les intervenants professionnels permettant de mettre l'accent sur un enseignement pratique et, d'autre part, sur une démarche coordonnée des 11 centres universitaires visant à apporter de la visibilité au diplôme auprès des recruteurs et à lui conférer une envergure nationale attractive.

La démarche commune des onze centres de DJCE repose elle-même sur :

- **L'organisation simultanée de deux sélections à l'entrée du diplôme** : une sélection locale au niveau de chaque université délivrant ce label qui s'adresse à leurs propres étudiants et une sélection nationale organisée par la FNDE pour les étudiants ayant débuté leurs études dans une université ne délivrant pas ce diplôme et qui sont désireux de rejoindre l'un des centres de DJCE.
- **La réunion des étudiants des 11 centres à Montpellier**, au mois de juin, pour suivre un certificat de spécialisation dans l'une des disciplines du droit de l'entreprise (droit fiscal, droit des sociétés, droit économique, etc.).
- **La mise en place annuelle de plusieurs événements scientifiques et pédagogiques** auxquels participent tous les centres (une job fair en juin à Montpellier, un colloque avec l'intervention des responsables des centres, des concours entre étudiants des différents centres en partenariat avec des cabinets d'avocats tel que CMS Francis Lefebvre, etc.).

Dans tous les centres, **cette formation repose sur la préparation d'un triple diplôme** :

- Un Master ou un magistère de droit des affaires
- Un diplôme d'université « DJCE », organisé et délivré par l'Université dont relève chaque centre
- Un diplôme d'université « Certificat de spécialité », délivré par la faculté de droit de Montpellier à l'issue de la formation suivie sur place par les étudiants au mois de juin.

✓ **Présentation de la formation actuelle au centre de Nancy**

Actuellement, à la faculté de droit de Nancy, cette formation s'appuie sur

- Le Master 2^{ème} année, spécialité Droit de l'entreprise et des affaires, relevant du Master Mention Droit des affaires
- Le diplôme d'université « Diplôme de juriste conseil d'entreprise » auxquels les étudiants s'inscrivent la même année que le Master 2 et qu'ils suivent parallèlement au Master 2.

Comme dans les autres centres, les étudiants du DJCE de Nancy, s'inscrivent par ailleurs au certificat de spécialité de leur choix à la faculté de droit de Montpellier.

✓ **Présentation des modifications apportées à la formation**

La mise en place généralisée d'une sélection en Master a conduit la FNDE, en concertation avec les centres de DJCE, à **avancer la sélection nationale des étudiants candidats au DJCE en début de Master**. A compter de la rentrée universitaire 2021/2022, la sélection nationale des étudiants ne s'opèrera plus après l'obtention du Master 1 mais à l'issue de la Licence.

Pour continuer de participer à la procédure de sélection nationale, ce changement implique que les centres de DJCE puissent accueillir les étudiants dans une formation organisée sur deux ans, dès leur entrée en Master (dès lors que la formation ne repose pas sur un magistère qui sélectionne en fin de Licence 2^{ème} année).

La modification du DU « DJCE » de Nancy porte donc sur sa durée et **la possibilité de l'organiser sur deux années** : une première année suivie pendant le Master 1 dans la mention de Droit des affaires et une deuxième année suivie, comme actuellement, parallèlement au Master 2 spécialité Droit de l'entreprise et des affaires.

Toutefois, cette modification doit prendre en compte **les spécificités de l'offre de formation du Master Mention Droit des affaires** qui a été construite de manière à ce que les étudiants qui obtiennent leur 1^{ère} année de Master puissent candidater dans n'importe lequel des Master 2 de la mention et conserver ainsi le choix de leur orientation.

Pour cette raison, l'année de formation ajoutée au DU DJCE et suivie en même temps que la 1^{ère} année du Master doit seulement prendre la forme **d'une préparation en vue d'une entrée en deuxième année du DU DJCE, sans que cette première année ne donne lieu à la délivrance d'un diplôme, d'une part, et sans qu'elle constitue un prérequis à l'accès en 2^{ème} année de DU, d'autre part**.

La liberté d'orientation des étudiants qui ont obtenu leur première année de Master 1 reste garantie :

- par la possibilité pour les étudiants qui suivront la première année du DU DJCE, appelée « Prépa-DJCE », de ne pas poursuivre en Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires et en 2^{ème} année de DU DJCE, s'ils souhaitent s'orienter vers un autre Master 2 de la mention
- par la possibilité pour les étudiants du Master Mention Affaires de ne candidater, le cas échéant, à ce diplôme qu'en deuxième année, sans avoir suivi l'année de « prépa-DJCE ».

En tant qu'année de préparation, l'année de « Prépa-DJCE » repose sur 48 heures de cours dans les principales matières du droit des affaires qui sont ensuite approfondies dans le cadre du Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires – DJCE 2^{ème} année. Elle donne lieu à un examen terminal oral organisé avec les intervenants, mais qui reste indépendant des conditions d'accès à la deuxième année du DU DJCE.

La modification du DU DJCE actuel porte donc :

- sur sa durée avec la possibilité de prévoir deux inscriptions : l'une en « prépa-DJCE » parallèlement au Master 1 et l'autre en 2^{ème} année de DJCE, parallèlement au Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires,
- sur le volume horaire global du DU DJCE qui passe de 200 heures à 228 heures de cours répartis de la manière suivante : 48 heures en « prépa-DJCE » et 180 heures en 2^{ème} année de DU DJCE.

En revanche, cette demande de modification n'a pas d'incidence

- sur la maquette et les MCC du Master 2 spécialité Droit de l'entreprise et des affaires qui restent inchangés
- sur la maquette et les MCC de la deuxième année du DU DJCE qui conserve son format actuel.

I – 2 Positionnement de la formation au sein de l’offre globale de l’université

Le positionnement de la formation au sein de l’offre globale ne change pas.
L’ajout d’une première année au DU n’a pas d’impact sur les conditions d’accès et d’obtention du Master 2 Droit de l’entreprise et des affaires et du DJCE.
En revanche, elle permet au centre de Nancy de pouvoir continuer d’accueillir des étudiants extérieurs à la faculté de Droit en participant à la sélection nationale organisée par la FNDE pour tous les centres.

I – 3 Inscription au RNCP

L’ajout d’une première année au DU DJCE n’a pas de répercussion sur l’inscription du *Master Droit de l’entreprise spécialité Droit de l’entreprise et des affaires – Diplôme de juriste conseil d’entreprise* au RNCP sous le code n° 21685.

I – 4 Publics visés

Pré-requis et niveau d’entrée requis :

1^{ère} année « Prépa-DJCE » :

- Pré-requis : être sélectionné et inscrit à la faculté de droit de Nancy en MASTER, dans la mention de droit des affaires (renvoi aux pré-requis de la mention).
- Passage par la sélection nationale pour les étudiants extérieurs à Nancy, Metz et Dijon (sur dossier rempli auprès de la FNDE et sur entretien organisé à Paris avec tous les centres de DJCE), ou par la sélection locale pour les étudiants de Nancy, Metz et Dijon (sur dossier et, en fonction du nombre de candidature, sur entretien individuel avec un ou plusieurs membres de l’équipe pédagogique du DU DJCE).

2^{ème} année diplômante du DU DJCE:

- Pré-requis : être diplômé de la première année du Master Droit des affaires de la faculté de droit de Nancy ou, à titre exceptionnel, diplômé de la première année d’un autre Master Droit (ou son équivalent après procédure de VAE), d’un diplôme d’une école de commerce-option Droit, ou un diplôme étranger équivalent aux deux précédents.
- Candidature sur dossier, test écrit et entretien individuel avec un ou plusieurs membres de l’équipe pédagogique du DU DJCE

Type de public :

<input checked="" type="checkbox"/> Formation Initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation Continue <input type="checkbox"/> Formation par Apprentissage	<u>Autres publics (précisez) :</u>
--	--

I – 5 Niveau de la formation

Niveau III (bac+2) Niveau II (bac+3/bac+4) Niveau I (bac+5)

I – 6 Débouchés (métier ou formation)

La modification apportée au DU DJCE n'a pas d'incidence sur les débouchés de la formation qui restent les mêmes.

I – 7 Partenariats envisagés

La modification apportée au DU DJCE n'entraîne aucune modification des partenariats existants.

I – 8 Équipe de formation

L'équipe de formation du DU DJCE reste inchangée (renvoi à la présentation actualisée du DU en annexe).

II – Organisation de la formation

II – 1 Liste des unités d'enseignements proposées

Niveau 1^{ère} année Prépa-DJCE

N° UE	Intitulé de l'UE	Responsable UE	
1	Actualités et approfondissements en droit de l'entreprise	Pascale Etiennot Nicolas Damas Frédéric Ferry Anne-Sophie Peignelin	Nb h CM : 48
Total			Nb h CM : 48

Niveau 2^{ème} année DJCE : inchangée

(renvoi à la présentation actualisée du DU en annexe)

III- Evaluation

III – 1 Modalités de contrôle des connaissances

Niveau 1^{ère} année Prépa-DJCE

N° UE / N° EC	Intitulé	Coef.	Compensation	Session		MCC*	
			Oui/Non	1 (ou unique)	2	Mode de contrôle	Type
UE 1	Actualités et approfondissements en droit de l'entreprise	1	non	X		Contrôle Terminal	Examen oral
EC 1-1	Actualités et approfondissements en droit civil					_____	_____
EC 1-2	Actualités et approfondissements en droit social					_____	_____
EC 1-1	Actualités et approfondissements en droit des sociétés					_____	_____
EC 1-2	Actualités et approfondissements en droit fiscal					_____	_____

Niveau 2^{ème} année : Pas de changement (renvoi à la présentation globale du DU en annexe)

La compensation peut-elle s'appliquer au diplôme ?

- **Entre les UE de 1^{ère} année : SANS OBJET – Examen unique : grand oral**
- **Entre les niveaux 1 et 2 : NON**

Des conditions d'assiduité s'appliquent elles ? OUI

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

La première année du Diplôme d'université « DJCE » n'est pas diplômante. La note obtenue à l'issue de cette première année n'entre pas en compte dans les conditions d'obtention du DU « DJCE ».

Elle ne permet d'opérer aucune compensation. Elle ne donne lieu à aucune mention.

Les modalités d'obtention du DU « DJCE » dépendent des résultats obtenus en deuxième année. Elles restent inchangées.

III – 2 Jury

Le jury est composé des membres de l'équipe pédagogique, qui reste inchangée, du DU DJCE.

FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
Président de jury : en tant que directeur du diplôme	Caroline Houin-Bressand
Intervenants enseignant-chercheur Membres de l'équipe pédagogique	Pascale Etiennot Nicolas Damas
Intervenant spécialisé (praticien) Membres de l'équipe pédagogique	Frédéric Ferry Jean-François Remy Anne-Sophie Peignelin Marie Simon Alexandre Lacresse

III – 3 Évaluation des enseignements

Une évaluation est déjà effectuée dans le cadre du Diplôme d'Université « DJCE » actuel.
Elle sera organisée au niveau de chaque année du diplôme.

IV – Détermination du coût de la formation et du tarif applicable

✓ Coût de la première année « Prépa-DJCE »

L'inscription en première année « Prépa-DJCE » doit permettre le financement de 48 heures de cours CM en présentiel (1,5x42x48= 3024 euros). Le seuil d'ouverture proposé est de 15 étudiants avec une capacité d'accueil maximum de 25 étudiants.

Les droits spécifiques de formation sont fixés à 200 euros pour la formation initiale et 600 euros pour la formation continue.

✓ Coût de la deuxième année de DU DJCE

L'inscription en deuxième année du DU DJCE doit permettre le financement de 180 heures de cours, ainsi que les frais de fonctionnement du diplôme. Sa capacité d'accueil est celle du Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires sur lequel il est adossé, soit 25 étudiants.

Les droits spécifiques sont fixés à 890 euros en formation initiale et à 2000 euros pour la formation continue.

ANNEXE
PRESENTATION GLOBALE ACTUALISEE
DU DIPLÔME D'UNIVERSITE
« Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise »

Diplôme d'université
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise



Date d'ouverture : 1^{er} septembre 1990

Responsable pédagogique : Caroline Houin-Bressand (depuis le 01/09/2012)
Professeur, Université de Lorraine
caroline.houin-bressand@univ-lorraine.fr
UFR Faculté DSEG

Responsable administratif : Fabienne Lecomte (depuis le 01/09/2018)
fabienne.lecomte@univ-lorraine.fr
UFR Faculté DSEG

I – PRESENTATION DE LA FORMATION DU DJCE

Historique. Le Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise fut créé en 1966 puis repris par la Fondation Nationale pour le Droit de l'Entreprise (F.N.D.E.) en 1971.

Les trois centres universitaires fondateurs de la formation sont le centre du droit de l'entreprise de la faculté de droit de Montpellier, le centre de droit des affaires de la faculté de droit d'Aix-en-Provence et le centre de droit des affaires de la faculté de Droit de Rennes. Aujourd'hui, le diplôme est délivré par onze centres : Paris II, Rennes, Montpellier, Caen, Cergy, Lyon, Poitiers, Bordeaux, Nancy, Toulouse, Strasbourg.

Objectifs et fonctionnement. Ce diplôme est le fruit d'une collaboration étroite entre professionnels et universitaires, afin de mener une action commune entre la pratique et la recherche en droit de l'Entreprise. Il vise à former des juristes professionnels de haut niveau, bénéficiant d'une large expertise dans tous les domaines du droit de l'entreprise.

Le diplôme d'université de juriste conseil d'entreprise s'intègre dans une formation qui, sous le label « DJCE », regroupe **trois diplômes** :

- le Master 2 spécialité Droit de l'entreprise et des affaires, diplôme national délivré par l'Université de Lorraine, faculté de droit de Nancy
- le diplôme d'université « DJCE », délivré par l'Université de Lorraine, faculté de droit de Nancy,
- le diplôme d'université, dit « Certificat de spécialité », délivré par la faculté de droit de Montpellier à l'issue d'une formation d'un mois suivie en juin.

Le DU « DJCE » a pour objet de renforcer et consolider la formation pluridisciplinaire du Master 2. Il participe à la formation généraliste en droit de l'entreprise et des affaires qui est proposée par ce label.

Le DU « Certificat de spécialité », qui constitue le troisième volet de cette formation, complète les deux premiers en permettant aux étudiants d'approfondir leurs connaissances dans une des spécialités proposées par la faculté de droit de Montpellier. Ces trois formations sont indissociables.

Partenaires professionnels. Les partenaires professionnels historiques de l'ensemble des DJCE sont :

- L'Association Française des Juristes d'Entreprise (A.F.J.E.)
- L'Association Nationale des Juristes de Banque
- L'Association Nationale des Juristes exerçant en groupe ou en société.

Et depuis 1986 :

- Le Bureau d'Etudes Francis Lefebvre (Actuellement le cabinet C'M'S' Bureau Francis Lefebvre)
- Le cabinet Jacques Barthélémy
- Le cabinet Coopers & Lybrand (Actuellement le cabinet Landwell & Associés)
- Le cabinet FIDAL.

Parmi les partenaires propres au centre de Nancy peuvent être cités :

- les cabinets Juri'Act, Fidal Nancy, Filor, ACD
- le Cabinet Ernst & Young
- l'Association française de l'arbitrage
- le Tribunal de commerce de Nancy

Equipe pédagogique. L'équipe pédagogique du DU DJCE est la même que celle du Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires. Cette équipe est composée d'enseignants chercheurs de l'université de Lorraine et de professionnels de Nancy et de Paris :

- Caroline Houin-Bressand, Professeur, Université de Lorraine,
- Pascale Etiennot, Maître de conférences, Université de Lorraine,
- Nicolas Damas, Maître de conférences, Université de Lorraine,
- Christel Diehl, Professeur d'anglais, Université de Lorraine.
- Frédéric Ferry, Avocat, Barreau de Nancy,
- Jean-François Rémy, Avocat, Barreau de Nancy
- Anne-Sophie Peignelin, Avocate, Barreau de Nancy,
- Marie Simon, Juriste Fiscaliste, Groupe Air France
- Alexandre Lacresse, Avocat, Fidal, Paris,

Equipe de formation. La formation dans le cadre du DU DJCE, comme dans le cadre du Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires, est assurée pour moitié par des enseignants de l'université et pour moitié par des intervenants professionnels. Ces intervenants sont principalement des avocats, juristes d'entreprise, magistrats, mandataires judiciaires et experts-comptables.

II – ORGANISATION DE LA FORMATION DU DJCE

Le DU DJCE repose sur une formation en deux ans, avec une première année de formation facultative et non diplômante.

A – Première année du DU DJCE « Prépa-DJCE »

Objet de la formation en première année. La première année du DU DJCE est une formation destinée à aider les étudiants à se préparer à une éventuelle entrée en deuxième année du DU DJCE. Elle est composée de 48 heures de cours qui sont consacrés aux quatre matières fondamentales du droit des affaires sur lesquelles reposent le double diplôme Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires – DJCE, à savoir le droit économique, le droit social, le droit des sociétés et le droit fiscal.

Conditions d'accès. Les candidats doivent être sélectionnés et inscrits au Master mention droit des affaires de la faculté de Droit de Nancy (il est renvoyé aux conditions d'accès du Master).

S'ils ont obtenu leur licence dans les facultés de droit de Nancy, Metz ou Dijon, leur candidature au DU est examinée dans le cadre de la sélection locale organisée à la faculté de droit de Nancy, par l'équipe pédagogique du DU DJCE.

S'ils ont obtenu leur licence dans une autre faculté qui n'a pas de centre de DJCE, leur candidature est examinée dans le cadre de la sélection nationale organisée par la FNDE.

Formation. La première année du DU DJCE est composée d'une seule UE intitulée « *Actualités et approfondissements en droit de l'entreprise* ». Cette UE est composée de 48 heures de cours en présentiel réparties de la manière suivante :

- Actualités et approfondissements en droit des contrats 12h
- Actualités et approfondissements en droit social 12h

- Actualités et approfondissements en droit des sociétés 12h
- Actualités et approfondissements en droit fiscal 12h

Le suivi de l'ensemble des heures de cours est obligatoire.

Modalités de contrôle de connaissance : l'unité d'enseignement donne lieu à une évaluation orale terminale par plusieurs membres de l'équipe pédagogique du DU DJCE.

La première année du DU n'étant pas diplômante, n'est pas organisée de deuxième session pour les étudiants absents à l'épreuve ou n'obtenant pas la moyenne à l'examen.

Evaluation des enseignements. L'enseignement dispensé dans le cadre de la première année du DU DJCE fait l'objet d'une évaluation par les étudiants à l'issue de la période de cours sous la forme d'un questionnaire.

B – Deuxième année diplômante du DU DJCE

Objet de la formation en deuxième année. La deuxième année du DU DJCE complète la formation du Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires par des enseignements dans d'autres matières du droit des affaires (droit du crédit, des procédures collectives, de la concurrence, etc.) ou présentant un lien avec le droit des affaires (comptabilité et analyse financière, droit du contentieux, etc.). Elle permet aux étudiants de suivre un double diplôme leur garantissant un haut niveau de compétence dans ce champ disciplinaire.

Conditions d'accès. Les conditions d'accès sont les mêmes que pour le Master 2 spécialité Droit de l'entreprise et des affaires. Les candidats doivent être diplômés de la première année du Master Droit des affaires de la faculté de droit de Nancy ou, à titre exceptionnel, être diplômés de la première année d'un autre Master Droit (ou son équivalent après procédure de VAE), d'un diplôme d'une école de commerce-option Droit, ou un diplôme étranger équivalent aux deux précédents. Les candidatures sont examinées sur dossier, test écrit et entretien individuel avec un ou plusieurs membres de l'équipe pédagogique du DU DJCE.

Formation. La deuxième année du DU « Diplôme de juriste conseil d'entreprise » est composée de 180 heures de cours en présentiel (CM), réparties de la manière suivante :

UE 1 Droit international et européen des affaires

Responsables : Marie Simon et Alexandre Lacresse

- Droit de la concurrence (30h)
- Droit fiscal européen et international (40 h)
- Droit du commerce international (20h)

UE 2 Techniques commerciales et financières

Responsable : Caroline Houin-Bressand

- Comptabilité générale et analyse financière (30 h)
- Droit du crédit et du financement (15 h)
- Droit de la propriété intellectuelle (24 h)
- Risques de l'entreprise (21h)

Le suivi de l'ensemble des heures de cours est obligatoire.

Stage. Les étudiants doivent suivre un stage dans le domaine du droit de l'entreprise, au cours du second semestre de l'année civile de leur inscription, d'une durée minimum de huit semaines et d'une durée maximum de six mois.

Les étudiants qui choisissent de faire un stage dans le cadre du Master 2 spécialité Droit de l'entreprise et des affaires peuvent faire valider ce stage dans le cadre du diplôme d'université DJCE.

Modalités de contrôle des connaissances. Chacune des deux unités d'enseignement donne lieu à une évaluation. Par ailleurs, en raison des liens entretenus par le DU DJCE avec les autres diplômes de la formation DJCE, entrent également dans le calcul de la moyenne du DU, celle obtenue au Master 2 Droit de l'entreprise et des affaires et la note obtenue au certificat de spécialité de Montpellier.

Le calcul de la moyenne au DU DJCE se fait de la manière suivante :

UE 1 – Droit international et européen des affaires : contrôle terminal sous forme écrite ou orale, coefficient 1

UE 2 - Techniques commerciales et financières, contrôle continu, coefficient 1

UE 3 - Report de la moyenne obtenue au Master 2, mention Droit de l'entreprise, spécialité Droit de l'entreprise et des affaires, coefficient 2

UE 4 - Report de la note obtenue au diplôme d'université « certificat de spécialité » délivré par la FNDE, Montpellier, coefficient 1

UE 5 - Le stage, dont l'exécution doit être justifiée, donne lieu à un quitus.

Conditions d'obtention. Le diplôme d'université « DJCE » est délivré si l'étudiant obtient la moyenne de 10/20.

Absences. En cas d'absence injustifiée à l'un des examens des UE 1 et 2, la mention ABI est portée sur le relevé de notes à l'épreuve concernée. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'UE. L'étudiant conserve la possibilité de se présenter en deuxième session.

En cas d'absence justifiée, il est organisé un contrôle de substitution.

Seconde session. Une seconde session est organisée sous la forme d'un contrôle terminal pour les UE 1 et 2. Les modalités du contrôle terminal sont fixées par les responsables des deux UE concernées. Le candidat qui passe la seconde session conserve le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne, obtenues lors de la première session.

Evaluation des enseignements. L'enseignement dispensé en deuxième année de DU DJCE fait l'objet d'une évaluation par les étudiants à l'issue de la période de cours sous la forme d'un questionnaire.

Par ailleurs, un suivi des promotions est assuré pour apprécier le niveau d'intégration des étudiants dans la vie professionnelle.